

►►► PUBLIC

Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services.

Agents de collectivités ou techniciens de lieux ou de sites aménagés pour les manifestations (culturelles, sportives, de vie associative...)

►►► ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Sensible aux démarches d'inclusion et d'accessibilité, nous vous proposons une attention particulière pour faciliter votre parcours de formation et atteindre vos objectifs.

Chloé LEMAITRE (Référénte handicap) pourra vous apporter une aide adaptée (accessibilité, rythme, documentation, temps nécessaire pour l'évaluation théorique et pratique)

Contact : 02 51 86 47 84

Notre démarche est disponible sur la page [Accessibilité](#) de notre site internet.

►►► PRÉREQUIS

Maîtriser, comprendre, lire et écrire la langue Française

Pas de restriction à la manutention manuelle

Venir avec ses EPI (Casque, gants, chaussures de sécurité, tenue de travail)

OBJECTIFS

Répondre à l'article 43 de l'arrêté du 25 juillet 2022 modifié fixant les règles de sécurité et les dispositions techniques applicables aux structures provisoires et démontables

Être capable :

- . D'effectuer la mise en œuvre (montage, démontage et colisage) des matériels en application des règles de l'art et de la réglementation en vigueur
- . De vérifier le montage / article 38 de l'arrêté du 25 juillet 2022 modifié
- . De réaliser l'inspection en exploitation des tribunes OP1 ou OP2 (<300 places) article 40 §1 de l'arrêté du 25 juillet 2022 modifié
- . De dynamiser la prévention des risques professionnels

►►► CONTENU

Partie 1 : Les Risques

- Risques et réglementation
- Statistiques des accidents de travail

Partie 2 : La prévention

- La démarche de la prévention
- Ce que dit le Code du Travail
- Les formations obligatoires
- Les acteurs de la prévention

Partie 3 : Les responsabilités

Partie 4 : Le cadre réglementaire

- Ensembles démontables et sécurité
- Situation de travail en hauteur
- Sécurité incendie
- Comportement au feu

- L'arrêté du 25 juillet 2022 modifié

Partie 5 : Exploitation

- Mise à disposition du matériel
- Petit lexique du matériel
- L'équipe de mise en œuvre
- Les documents administratifs et de montage
- Les points clés à contrôler et respecter
- Protection contre le risque électrique
- L'environnement
- L'outillage et les équipements de travail

Partie 6 : Les matériels et les pratiques de montage

- Schéma Efforts statistiques et dynamiques
- Notices de montage
- Avis technique

Annexes :

- Les réseaux souterrains et la DICT
- Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux
- Les sites internet de références

➤➤➤ MÉTHODES MOBILISÉES

- Moyens pédagogiques

Nos intervenants professionnels veillent à transmettre, au cours du stage, les savoir-faire et savoir-être propres au secteur du spectacle et de l'évènementiel.

Afin que l'apprenant soit acteur de la séance de formation, nous alternons apports théoriques, exercices concrets, temps d'échange, études de cas et mises en situation. Cette méthode active permet une appropriation et une mémorisation rapide des thèmes par les stagiaires.

Notez que :

- Nous prenons en compte les connaissances préexistantes de chaque stagiaire (test en début de formation) ;
- Nous nous engageons à ce qu'aucune question ne reste sans réponse.
- Films, supports écrits remis aux stagiaires, matériels adaptés, présentation des sites Internet en lien avec la formation suivie contribuent à une action pédagogique complète.

Quel est notre objectif prioritaire à l'issue de la formation ? Que chaque participant devienne autonome dans ses recherches liées à ses obligations réglementaires, et plus largement UN ACTEUR ENGAGÉ ET RECONNU dans la prévention des risques professionnels.

- Moyens d'encadrement

Directeurs techniques, préventeurs, régisseurs, nos formateurs et formatrices sont tous des professionnels en activité, sélectionnés pour leur expertise technique et s'inscrivant dans une démarche de formation continue. Intervenant (son parcours est disponible sur notre site internet) : Pierre-Yves GALLOU, Pacôme MONMONT et Jean-Yves VIALLE.

Quelles sont leurs motivations ? Transmettre les notions essentielles de la prévention des risques professionnels et partager une pratique du travail en sécurité tout en respectant les règles de l'art. Nos formateurs considèrent comme une opportunité le fait de partager et d'échanger avec les stagiaires, qui sont eux-mêmes des professionnels.

- Moyens et organisation matériels

Un support est remis au stagiaire.

Ordinateur du formateur, vidéoprojecteur, internet.

Documents mis à disposition : Avis sur modèle, plans et coupes d'une installation, notice de montage, certificat de classement au feu, attestation de bon montage, contrôle technique par un Organisme Agréé ou Accrédité.

Tribune démontable mise à disposition, outillage approprié.

Les stagiaires doivent se munir dès le premier jour de formation de leurs Équipements de Protection Individuelle :

- Casque conforme à la norme NF EN 397/A1 équipé d'une jugulaire
- Gants conformes à la norme NF EN 388
- Chaussures de sécurité conformes à la norme NF EN ISO 20345

▶▶▶ MODALITÉS D'ÉVALUATION / VALIDATION

Tests : théorique et pratique.

La validation de la formation est faite après évaluation d'une épreuve théorique sous forme de questionnaire et d'une épreuve pratique portant sur le contrôle documentaire ainsi qu'une inspection/vérification du montage d'une tribune. La réussite aux deux contrôles des connaissances donnera lieu à la délivrance d'un certificat.

- DURÉE DE LA FORMATION

3 jours (21 heures)

• COÛT PÉDAGOGIQUE

Coût individuel : mentionné sur notre [site internet](#)

Coût en entreprise (intra) : nous consulter

Étudié selon situation géographique, matériel et nombre de participants

- DÉLAIS & MODALITÉS D'ACCÈS

- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, France Travail, employeur...). Nous consulter pour plus de précisions.

- Inscription sur [site internet](#) / par **téléphone** / par mail : contact@artek-formations.fr